

## Musée Classé - Acquisition d'une œuvre de Gaspard GRESLY - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM)

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le Conservateur du Musée Classé propose au Conseil Municipal d'acquérir une œuvre de Gaspard GRESLY (Isle-sur-le-Doubs, 1712 - Besançon, 1756) intitulée «Trompe l'œil : gravure de Bouchardon au verre brisé».

Ce tableau qui présente un trompe l'œil au verre cassé, montrant la silhouette d'un homme debout, les bras croisés, viendra compléter heureusement le fonds Gresly possédé par le Musée Classé qui se compose de scènes de genre et de deux trompe l'œil.

La dépense estimée à 145 000 F peut faire l'objet d'une subvention par le Fonds Régional d'Acquisition des Musées à hauteur de 80 % ; le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

FRAM	116 000 F
Ville de Besançon	29 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner un avis favorable au projet d'achat de l'œuvre de G. GRESLY,
- approuver le plan de financement ci-dessus indiqué, étant précisé que la part Ville figure au BP 1991, chapitre 903.61 article 2169 (acquisition d'œuvres d'art) 00509 code service 52010,
- autoriser M. le Député-Maire à solliciter l'aide du FRAM pour un montant de 116 000 F,
- encaisser la subvention de 116 000 F et réaffecter cette somme en dépenses,
- ouvrir en conséquence au budget de l'exercice courant, dès réception de l'arrêté attributif de subvention, un crédit de 116 000 F en recettes au chapitre 903.61 article 1051 (subvention de l'État) 00509 code service 52010 et en dépenses au même chapitre article 2169 (acquisition d'œuvres d'art) 00509 code service 52010.

**M. BAS :** Monsieur le Maire, bien sûr nous voterons cette demande de subvention, mais je voudrais profiter de ce point pour interroger M. LIME.

Vous nous présentez en effet souvent des demandes de subventions pour acquérir des œuvres classiques qui viennent enrichir les collections du Musée. Je crois qu'on peut regretter quand même que de telles demandes ne concernent jamais des œuvres d'artistes contemporains.

De nombreuses villes en France aujourd'hui et depuis plusieurs années ont su en effet mener une véritable politique d'acquisitions d'art contemporain qui leur vaut une notoriété nationale, internationale et de nouvelles vagues de visiteurs. Vous disiez tout à l'heure qu'un public jeune et neuf devait venir au Théâtre Municipal. Je me permettrai de transposer vos propos pour le Musée des Beaux-Arts car je pense qu'un public jeune et neuf doit venir au Musée des Beaux-Arts et cela en l'attirant à travers justement une politique d'acquisition d'œuvres contemporaines. Vous disiez en effet que les Tosca, Traviata et autres Carmen devaient laisser place parfois à une programmation plus ouverte. Cela peut être la même chose en matière d'acquisition d'œuvres pour le Musée des Beaux-Arts et garantir de cette façon-là l'apport d'un nouveau public qui vienne pour découvrir de nouvelles œuvres et pourquoi pas s'intéresser également aux œuvres plus classiques.

Alors, je voudrais savoir quelle est votre politique en matière d'achat d'art contemporain, puisque jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu l'occasion d'évoquer cette question ?

**M. LIME :** C'est une question effectivement tout à fait intéressante. On aura peut-être à en reparler mais je vais répondre très rapidement pour dire d'abord qu'il n'y a sûrement pas un lien direct entre public jeune et art contemporain qui nous permette de dire ensuite que le public du Musée est très jeune et qu'il y a une animation considérable à destination de ce jeune public qui vient énormément. Je crois que, vous le savez, le fond d'art contemporain du Musée de Besançon est faible. Le choix du conservateur, en accord avec l'Adjoint d'ailleurs, et c'est une position dont je rediscutais la semaine dernière avec l'Adjoint de Mulhouse que je recevais, on avait le même point de vue, le choix est de dire ce qui fait la réputation internationale du Musée de Besançon, c'est l'extraordinaire importance de ses collections, XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe Siècles. C'est là son point fort, c'est pour cela qu'il est sollicité pour des prêts. Il faut être sérieux. Constituer une collection d'art contemporain, cela demande des investissements tout à fait extraordinaires et voyez les chiffres mis par exemple à Strasbourg récemment pour l'acquisition de deux grandes œuvres, c'est fou. Il est exclu à mon sens que nous ayons la possibilité de constituer une vraie collection d'art contemporain. Aussi il faut complètement mettre l'accent sur ce qui fait déjà la richesse et la force de notre musée ; c'est cela qui continuera à faire du Musée de Besançon un des très grands musées de Province.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.